

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Plan régional « En scène, coûte que coûte ! »
--

Exposé des motifs :

La crise sanitaire impacte le monde de la culture de manière durable et notamment le secteur du spectacle vivant. Les événements, initialement repoussés, ont fini par être annulés. L'absence de visibilité quant à l'avenir engendre une perte de confiance et une forme de paralysie de cet écosystème. Les effets réels ne sont pas encore mesurables dans leur globalité, car le maintien de certaines subventions et le régime d'intermittence du spectacle ont permis à une partie des acteurs de ne pas sombrer encore. Mais pour combien de temps ? Les acteurs de la culture veulent pouvoir travailler. Ce n'est pas seulement une question de subsistance matérielle, mais aussi existentielle tant pour eux que pour le public.

Le spectacle doit continuer, les acteurs du spectacle vivant savent s'adapter. Il faut en revanche les accompagner notamment par ce plan Régional en deux axes complémentaires :

- 1) aide pour adapter les représentations aux contraintes sanitaires : Compensation du manque à gagner généré par la jauge minorée, frais liés à l'adaptation de lieux (extérieur et intérieur) permettant la distanciation sociale, gel hydroalcoolique....
- 2) dispositif d'aide à la diffusion pour maillage du territoire permettant une plus grande itinérance. Le fonds régional pour l'itinérance déjà en place ne concerne que les investissements, or c'est parfois la diffusion qui constitue un frein à ce maillage. Il serait par exemple intéressant de faciliter l'achat de spectacles par le biais d'un dispositif qui pourrait consister à une aide équivalente à 40% du montant d'achat (aide plafonnée à 2000 € par séance) dès lors qu'au moins 5 lieux de spectacles en AURA sont trouvés (réduisant ainsi le coût d'achat des spectacles par les structures d'accueil aux moyens limités).

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 7,5 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 1 Rubrique 12
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2,5 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 1 Rubrique 12
	- 2,5 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 2